



## **Autoroutes : transformer profondément pour apaiser**

**Romainville, le 15 octobre 2024**

**Le 24 septembre 2024, le Conseil de territoire d'Est Ensemble a adopté un plaidoyer pour l'apaisement des autoroutes traversant son territoire.** Les élu.e.s du groupe Ecologie & Citoyenneté s'impliquent pleinement dans ce plaidoyer dont les constats établis sont sans appel. Ces voies rapides sont sources de nombreuses nuisances : coupures urbaines, pollution, bruit, dégradation du cadre de vie, impactant la santé et le bien-être des habitants et des habitantes.

Quand 42% de la population d'Est Ensemble (180 000 habitants) vit à 500 mètres d'une autoroute, nous pensons qu'il y a urgence à les transformer durablement.

### **L'urgence nécessite le renforcement des orientations du plaidoyer**

Nous pensons que nos territoires ne doivent plus subir de décisions qui aggravent les nuisances déjà subies. Nos territoires doivent au contraire être réparés, pour permettre à ses habitants et habitantes de vivre dans de bonnes conditions, à fortiori dans un contexte de forts changements environnementaux qui renforcent cette nécessité à prévenir les risques et agir pour améliorer nos villes, sans attendre davantage !

Les élu.e.s du groupe Ecologie & Citoyenneté souhaitent renforcer les orientations prises par le plaidoyer adopté en Conseil de territoire le 24 septembre 2024 et travaillent à :

- Élaborer et mener un scénario conduisant à l'abaissement de la vitesse sur les autoroutes traversant son territoire à 50 km/h, d'ici 2026 ;
- Établir une position commune visant à ce que les réparations des fractures territoriales, par la transformation des grands nœuds infrastructurels (Porte de Bagnolet-Gallieni et le Pont de Bondy) conduisent à des aménagements en boulevards urbains et que les financements correspondants y soient affectés ;
- Instaurer une voie de covoiturage « VR2+ », réservée aux voitures transportant au minimum 2 personnes ;

- Instaurer une voie réservée aux véhicules de moins de 500 kg ;
- Renforcer le maillage en voies cyclables et cheminements piétons, souvent insuffisamment développés dans les villes du territoire.

### Les élu.e.s du groupe Écologie & Citoyenneté alertent sur les impacts des autoroutes dans le territoire d'Est Ensemble

En 2019, au sein des Etablissements Publics Territoriaux de la Métropole du Grand Paris (hors Paris) 2 600 décès étaient attribuables à l'exposition chronique aux particules fines. La lutte contre la pollution de l'air doit constituer une mesure de santé publique, qu'il faut poursuivre et renforcer.

De plus, le réseau autoroutier du territoire d'Est Ensemble présente aussi la spécificité que les vitesses autorisées ne soient pas homogènes et changent sur des sections particulièrement courtes. Cela entraîne des aléas qui provoquent du trafic et des accidents, nuisant à la sécurité et à la performance globale du réseau autoroutier. Par exemple, sur l'A103, la vitesse passe de 50 km/h à 90 km/h sur une section de moins d'1 km avant de descendre à 70 km/h.

Enfin, la pollution sonore, dépassant très souvent les normes OMS de jour et de nuit à proximité de ces axes autoroutiers affecte également négativement la santé et la qualité de vie des nombreux riverains et riveraines. Selon un rapport publié en 2021 par Bruitparif, la pollution sonore est "responsable d'un coût social de 43 milliards d'euros au sein de la région Île-de-France". Elle "entraîne de la gêne, des perturbations du sommeil, accroît le risque de développer des maladies cardiovasculaires ou du diabète, et diminue la capacité d'apprentissage". Une diminution de vitesse de 20 km/h conduit à une baisse du niveau sonore comprise entre 1,9 et 2,8 dB(A) dans la gamme 50-90 km/h.

### Les élu.e.s du groupe Écologie & Citoyenneté d'Est Ensemble

#### Contact

<https://est-ensemble.eelv.fr/>

*Julie Lefebvre et Anne-Marie Heugas - co-présidentes du groupe*

*Gabrielle Boudaud – collaboratrice du groupe*

[gabrielle.boudaud@est-ensemble.fr](mailto:gabrielle.boudaud@est-ensemble.fr) - 0619361705